



COMMUNAUTE de COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS de PANGE

Procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire Réunion du 12 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier à 18 heures 00, en application du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Colligny-Maizery, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY:	Mme Francine KONIECZNY et M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	MM. Jean-Marie GORI, Etienne LOGNON, Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ et Mmes Nicole BURGER, Armelle REISER LAGRUE
COURCELLES-SUR-NIED :	MM. Fabrice MULLER, Olivier MULLER et Mme Claudine GLOTTIN
FAILLY :	M. Roland TETERCHEN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. Claude BOURY
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Eric GULINO, Christian HENNER, Gilles VOITURET
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Marie GAUTIER
RAVILLE :	Mme Delphine BECKER
RETONFEY :	MM. Christian PETIT, Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	M. Roland SALLERIN
SANRY-LES-VIGY :	M. Luc PROCH
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Philippe PIOT

VIGY : MM. Nicolas LEBOZEC, Hervé BOULANGER, Alain VANZELLA et
Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT : M. Jean-François LELLIG
VRY : M. Jean-Marie RITZ

Absents excusés :

BAZONCOURT : M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY : Mme Peggy RASQUIN
HAYES : M. André KEIL
RETONFEY : Mme Audrey PINTE
SANRY-LES-VIGY : M. Lionel GUIRAUT

M. Dominique BERTRAND a donné procuration à M. Olivier ARTUR pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour.
M. André KEIL a donné procuration à M. Claude BOURY pour tous les points à l'ordre du jour.
Mme Audrey PINTE a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Luc PROCH pour tous les points à l'ordre du jour.

POINT 01 : INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur André HOUPERT en sa qualité de doyen d'âge des Présidents, préside la séance d'installation du conseil communautaire jusqu'à l'élection du Président (art. L.5211-41-3 du C.G.C.T.).

Le Président de séance a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire

Monsieur BERTRAND Dominique, Maire de BAZONCOURT, absent, remplacé par M. Olivier ARTUR

Monsieur HOUPERT André, Maire de BURTONCOURT

Monsieur CRIDELICH Jérôme, Maire de CHARLEVILLE SOUS BOIS

Monsieur HERENCIA Michel, Maire de COINCY

Madame KONIECZNY Francine, Maire de COLLIGNY-MAIZERY

Monsieur MESSIN Hervé, Maire délégué de COLLIGNY-MAIZERY

Monsieur GORI Jean-Marie, Maire de COURCELLES-CHAUSSEY

Monsieur LOGNON Etienne, Maire délégué de LANDONVILLERS

Monsieur LARISCH Jean-Paul, 1^{er} Adjoint de COURCELLES-CHAUSSEY

Madame RASQUIN Peggy, 2^{ème} Adjointe de COURCELLES-CHAUSSEY, absente

Madame BURGER Nicole, 4^{ème} Adjointe de COURCELLES-CHAUSSEY

Monsieur BERNEZ Guillaume, Conseiller Municipal de COURCELLES-CHAUSSEY

Madame REISER-LAGRUE Armelle, Conseillère Municipale de LANDONVILLERS

Monsieur MULLER Fabrice, Maire de COURCELLES-SUR-NIED

Monsieur MULLER Olivier, 1^{er} Adjoint de COURCELLES SUR NIED

Madame GLOTTIN Claudine, 2^{ème} Adjointe de COURCELLES-SUR-NIED

Monsieur TETERCHEN Roland, Maire de FAILLY

Monsieur STALLONE Victor, Maire de GLATIGNY

Monsieur KEIL André, Maire de HAYES, absent, remplacé par M. Claude BOURY

Monsieur LEGENDRE Yves, Maire de LES ETANGS
Monsieur LEIDELINGER Jean-François, Maire de MAIZEROY
Monsieur MUNIER Lucien, Maire de MARSILLY
Monsieur GULINO Eric, Maire de OGY-MONTOY-FLANVILLE
Monsieur HENNER Christian, Conseiller municipal de OGY-MONTOY-FLANVILLE
Monsieur VOITURET Gilles, 3^{ème} Adjoint de OGY-MONTOY-FLANVILLE
Monsieur CHLOUP Roland, Maire de PANGE
Monsieur GAUTIER Jean-Marie, 1er adjoint de PANGE
Madame BECKER Delphine, Conseillère Municipale de RAVILLE, remplaçante de Michel URBAN, Maire, de André ERHARD, 1^{er} Adjoint et de Cyrille BECKER, 2^{ème} Adjoint, démissionnaires
Monsieur PETIT Christian, Maire de RETONFEY
Madame PINTE Audrey, Conseillère municipale de RETONFEY, absente
Monsieur ZDJELAR Michel, Conseiller municipal de RETONFEY
Monsieur SCHRECKLINGER Didier, 1er Adjoint de SAINTE-BARBE, remplaçant de Christian PERRIN, Maire démissionnaire,
Monsieur SALLERIN Roland, Maire de SAINT-HUBERT
Monsieur GUIRAUT Lionel, Maire de SANRY-LES-VIGY, absent remplacé par M. Luc PROCH
Madame ETERNACK Sylviane, 1^{ère} Adjointe de SANRY-SUR-NIED, remplaçante de Dominique BIR, Maire démissionnaire,
Monsieur MANTELET Alain, Maire de SERVIGNY-LES-RAVILLE
Monsieur SIMON Joël, Maire de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE
Monsieur WOLLJUNG Serge, Maire de SILLY-SUR-NIED
Monsieur PIOT Philippe, Maire de SORBÉY
Monsieur LE BOZEC Nicolas, Maire de VIGY
Madame ECKER Audrey, 1^{ère} Adjointe de VIGY
Monsieur BOULANGER Hervé, Conseiller municipal de VIGY
Monsieur VANZELLA Alain, Conseiller municipal de VIGY
Monsieur LELLIG Jean-François, Maire de VILLERS-STONCOURT
Monsieur RITZ Jean-Marie, Maire de VRY
Il a dénombré 43 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du C.G.C.T. était remplie.
Mme Audrey ECKER est désignée secrétaire de séance

POINT 02 : ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Lucien MUNIER en sa qualité de doyen d'âge préside la séance pour l'élection du Président (art. L.5211-9 du C.G.C.T.).

Il invite le Conseil Communautaire, à procéder à l'élection du Président. Il rappelle que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Premier tour de scrutin

Appel à candidatures,

Monsieur Roland CHLOUP se porte candidat.

M. Thomas FIORE et Mme Lucie COLLIN sont désignés comme assesseurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	04
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	41
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Roland CHLOUP	41	Quarante et un

Monsieur Roland CHLOUP a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

POINT 03 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président précise que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre supérieur sans pouvoir dépasser les 30% de l'effectif total et le nombre de 15. Ce dispositif porterait le nombre de Vice-Présidents à 13. Compte tenu de ces éléments, le Président propose de fixer à onze le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 3 voix contre, une abstention et 41 voix pour.

DECIDE de fixer à onze, le nombre de Vice-Présidents.

POINT 04 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. Thomas FIORE et Mme Lucie COLLIN sont désignés comme assesseurs

- **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Joël SIMON se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	04
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	41
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Joël SIMON	41	Quarante et un

M. Joël SIMON a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Jean-Marie GORI se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nu l.....	07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	38
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Jean-Marie GORI	38	Trente huit

M. Jean-Marie GORI a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Fabrice MULLER se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	04
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	41
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Fabrice MULLER	41	Quarante et un

M. Fabrice MULLER a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Didier SCHRECKLINGER se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	09
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	36
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Didier SCHRECKLINGER	36	Trente six

M. Didier SCHRECKLINGER a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Eric GULINO se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul.....	06
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	39
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Eric GULINO	39	Trente neuf

M. Eric GULINO a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Hervé MESSIN se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45

c – nombre de bulletins blanc ou nul.....	.06
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	39
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Hervé MESSIN	39	Trente neuf

M. Hervé MESSIN a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Hervé BOULANGER et Mme Audrey ECKER se portent candidats.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul.....	07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	38
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Hervé BOULANGER	13	Treize
Mme Audrey ECKER	25	Vingt-cinq

Mme Audrey ECKER a été proclamée 7^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

- ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Christian PETIT se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul.....	07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	38
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Christian PETIT	38	Trente huit

M. Christian PETIT a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

• ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Serge WOLLJUNG se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul.....	11
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	34
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Serge WOLLJUNG	34	Trente quatre

M. Serge WOLLJUNG a été proclamé 9^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Roland TETERCHEN se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	38
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Roland TETERCHEN	38	Trente huit

M. Roland TETERCHEN a été proclamé 10^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

- **ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT**

Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

Mme Delphine BECKER se porte candidate.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	09
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	36
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Mme Delphine BECKER	36	Trente six

Mme Delphine BECKER a été proclamée 11^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

POINT 05 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, le Bureau communautaire est composé d'un membre par commune, dont le Président et les Vice-présidents, à savoir :

Président : M. Roland CHLOUP

1^{er} Vice-président : M. Joël SIMON

2^{ème} Vice-président : M. Jean-Marie GORI

3^{ème} Vice-président : M. Fabrice MULLER

4^{ème} Vice-président : M. Didier SCHRECKLINGER

5^{ème} Vice-président : M. Eric GULINO

6^{ème} Vice-président : M. Hervé MESSIN

7^{ème} Vice-président : Mme Audrey ECKER

8^{ème} Vice-président : M. Christian PETIT

9^{ème} Vice-président : M. Serge WOLLJUNG

10^{ème} Vice-président : M. Roland TETERCHEN

11^{ème} Vice-président : Mme Delphine BECKER

Seize communes n'étant pas représentées, il est procédé à l'élection des autres membres du bureau, un par un, au scrutin uninominal,

M. Thomas FIORE et Mme Lucie COLLIN sont désignés comme assesseurs

Premier tour de scrutin

Les Conseillers communautaires candidats au Bureau communautaire pour les communes restantes sont les suivants :

M. Dominique BERTRAND, commune de Bazoncourt : 45 voix

M. Michel DANIEL, commune de Burtoncourt : 45 voix

M. Jérôme CRIDELICH, commune de Charleville-sous-Bois: 45 voix

M. Michel HERENCIA, commune de Coincy : 45 voix

M. Victor STALLONE, commune de Glatigny: 45 voix

M. André KEIL, commune de Hayes: 45 voix
M. Yves LEGENDRE, commune de Les Etangs: 45 voix
M. Jean-François LEIDELINGER, commune de Maizeroy : 45 voix
M. Lucien MUNIER, commune de Marsilly : 45 voix
M. Roland SALLERIN, commune de Saint-Hubert: 45 voix
M. Lionel GUIRAUT, commune de Sanry-les-Vigy: 45 voix
Mme Sylviane ETERNACK, commune de Sanry-sur-Nied : 45 voix
M. Alain MANTELET, commune de Servigny-lès-Raville: 45 voix
M. Philippe PIOT, commune de Sorbey: 45 voix
M. Jean-François LELLIG, commune de Villers-Stoncourt: 45 voix
M. Jean-Marie RITZ, commune de Vry: 45 voix

Sont proclamés membres du bureau

M. Dominique BERTRAND,
M. Michel DANIEL,
M. Jérôme CRIDELICH,
M. Michel HERENCIA,
M. Victor STALLONE,
M. André KEIL,
M. Yves LEGENDRE,
M. Jean-François LEIDELINGER,
M. Lucien MUNIER,
M. Roland SALLERIN,
M. Lionel GUIRAUT,
Mme Sylviane ETERNACK,
M. Alain MANTELET,
M. Philippe PIOT,
M. Jean-François LELLIG,
M. Jean-Marie RITZ,

POINT 06 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L. 5211-6 du CGCT, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Puis conformément à la loi, le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Fait à PANGE, 13 janvier 2017

Le Président,

Roland CHLOUP